#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DU 10 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix Décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Franck SUCILLON

<u>Etaient présents</u>: SUCILLON Franck – CONSTANTIN Laurent – OTTAVIOLI Hervé – GILLET Bernard – ALAUX Olivier – MANCINI Cédric - PRADOS Jocelyne —— CAILLAT Guylaine –VELON Charlotte – HAAS Guillaume

# Absents excusés :

Lorelei MOIROUX: Procuration à Laurent CONSTANTIN

Marie Françoise HAASER: Procuration à Laurent CONSTANTIN

Lionel CAILLAT: Procuration à Guylaine CAILLAT

Marina COSTA Sylvain PONS

Le compte rendu du conseil Municipal précédent est adopté avec 11 VOIX POUR, 1 contre et 1 Abstention.

Le maire sollicite le conseil municipal pour modification de l'ordre du jour et ajouter le point d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure du renouvellement de la délégation du service public de l'assainissement.

Le conseil accepte cette modification.

# ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PROCEDURE DU RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Hervé OTTAVIOLI fait part que la commune a délégué la gestion de son service public d'assainissement collectif à la société SOGEDO par un contrat d'affermage qui a pris effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et arrive à échéance au 31 Décembre 2021.

Il précise qu'il il y a lieu de retenir une société pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de renouvellement de ce contrat de concession.

Le conseil prend connaissance de la proposition de la société ACS Assistance Conseil Service − 97 Grande rue de Bulliez − 01150 LAGNIEU pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure du renouvellement de la délégation du Service Public de l'Assainissement pour un montant de 9 140 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la société ACS Assistance Conseil Service – 97 Grande rue de Bulliez – 01150 LAGNIEU pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure du renouvellement de la délégation du Service Public de l'Assainissement pour un montant de 9 140 € H.T.

#### CHOIX PRESTATAIRE FOURNISSEUR ELECTRICITE SUITE A LA FIN DU TARIF REGLEMENTE

Laurent CONSTANTIN informe le conseil que la commune doit faire le choix d'un nouveau prestataire en matière de fourniture d'électricité. Plusieurs devis ont été présentés par quatre fournisseurs différents.

Il précise qu'une simulation avec le fonctionnement de la nouvelle salle des fêtes a été pris en compte.

Après consultation des propositions, il est constaté que le moins disant est ENGIE et que la durée du contrat est fixée à 48 mois.

Cédric MANCINI demande si les tarifs seront maintenus au-delà des 4 ans.

Laurent CONSTANTIN répond qu'à l'issue du contrat, la commune devra refaire un nouvel appel d'offres.

Cédric MANCINI comment s'explique la différence de prix et intervention sur la commune ? Laurent CONSTANTIN dit que ce sont les résultats d'appel d'offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition du fournisseur ENGIE avec un contrat d'une durée de 48 mois.

# DEMANDE DE SUBVENTION SUR INVESTISSEMENT ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL

Guylaine CAILLAT informe qu'une commission Sport s'est réunie à plusieurs reprises et qu'il a été étudié les possibilités d'investissement sur le stade de Football.

Des réunions ont été organisées avec ARCHI SPORT.

3 phases ont été établies pour améliorer le terrain :

Phase 1 / ECLAIRAGE homologué avec 4 mats sur terrain sud officiel Coût de 154 000 € H.T Phase 2 / TERRAIN SYNTHETIQUE Coût 790 000 € HT PHASE 3 / VESTIAIRES Coût 660 000 € H.T

Le conseil prend connaissance que la phase 1 concernant l'éclairage pourrait faire l'objet d'un plan de financement avec de larges possibilités de subventions.

Département 40 % Région 30 % District 10 %

Autofinancement restant à la commune de 20 %

Elle précise que la demande de subventions est à solliciter avant le 15 DECEMBRE

Cédric MANCINI demande si ce projet n'est pour l'instant qu'à l'étude et comment cela se passe si la commune n'obtient pas les subventions escomptées.

Il demande également comment a été recruté le cabinet ARCHI SPORT.

Il ajoute que le montant annoncé est trois fois supérieur à ce qui avait été chiffré auparavant. Le Maire précise que c'est de la LED conforme avec la Fédération Française de Football.

Laurent CONSTANTIN demande si par rapport au devis établi auparavant il y avait des subventions d'établies dans le dossier.

Olivier ALAUX ne comprend pas l'avancement du dossier, on projette déjà un investissement de 1 700 000 €.

Hervé OTTAVIOLI dit qu'on part sur une éventualité de financer un autofinancement de 30 000 € pour la partie éclairage avec une opportunité de faire un investissement intéressant pour le football.

Guylaine CAILLAT précise que l'éclairage va être adapté pour la société de boules également.

Cédric MANCINI est inquiet par rapport au financement de cet investissement compte tenu que le dossier est déjà déposé au Département.

Le Maire dit que l'on a une opportunité d'obtenir des subventions, c'est une étude.

Cédric MANCINI dit que cela va engager une surexploitation du terrain qui n'est pas utilisable correctement aujourd'hui.

Hervé OTTAVIOLI dit que cela fait deux mandats qu'il participe et que rien n'a jamais été réalisé sur le stade.

Olivier ALAUX dit qu'il y a été effectué des travaux de carottage et autre.

Hervé OTTAVIOLI répond qu'il ne parle pas d'entretien mais d'investissement sur le stade.

Olivier ALAUX informe qu'il a eu connaissance du dépôt de ce dossier au Conseil Départemental dans le contexte de son travail et qu'il a appris en amont du conseil ce dossier d'investissement de 1 700 000 € H.T.

Il dit qu'à nouveau dans la méthode, le dossier a été déposé avant consultation du conseil et la délibération soumise ce soir.

Il précise qu'il aimerait bien travailler avec le conseil.

Hervé OTTAVIOLI lui rappelle qu'il a dit en fin de conseil dernier qu'il était là en tant qu'observateur et qu'il ne souhaitait pas intégrer les commissions et signale qu'il manque du monde dans celles-ci.

Jocelyne PRADOS dit que tout cela est un problème de personnes.

Cédric MANCINI dit que les commissions sont là pour proposer des dossiers au conseil, c'est la démocratie.

Guillaume HAAS demande des éléments sur les poteaux au niveau sécurité.

Guylaine CAILLAT répond que dans l'alternative où ils ne seraient pas remplacés, il faudrait les enlever.

Le Maire assure que ce projet n'est pour l'instant qu'une étude et que sans l'obtention des subventions, il ne sera pas engagé.

Cédric MANCINI dit qu'il a travaillé un mandat et qu'on joue sur les mots, le projet est déposé au Département pour 1 700 000 € et que lorsqu'on délibère on s'engage.

Cédric MANCINI s'insurge sur ces procédé et quitte l'assemblée en disant que ce n'est pas de la démocratie.

Après étude des subventions qui pourraient être accordées et dans le contexte de cette opportunité,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de lancer un projet de 154 000 € H.T pour l'éclairage public du stade

DECIDE de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, du District et éventuellement à la communauté de communes

DECIDE que ce projet d'investissement sera engagé dans l'alternative de la validation des subventions escomptées dans le plan de financement.

# **BAIL ORANGE**

Laurent CONSTANTIN informe le conseil qu'une nouvelle proposition de bail avec la société ORANGE a été transmise à la commune concernant l'implantation de l'antenne en zone artisanale. IL rappelle que la commune bénéficiait dans le cadre du premier bail de trois abonnements gratuits de portable ainsi que du versement de la redevance d'occupation du domaine public indexé sur l'indice des loyers pour un montant avoisinant les 5 000 € par an. Le présent bail présente une proposition de réactualisation de la redevance d'occupation du domaine public pour un montant de 6 000 euros par an avec la suppression de l'avantage des forfaits de portables.

Le conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'accepter la nouvelle proposition de bail avec la société ORANGE.

# **OUVERTURE ELARGIE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Guylaine CAILLAT donne Lecture du courrier de Jacqueline GRAS, bénévole de la bibliothèque qui informe que le nombre de fréquentations du site a augmenté et propose un nouveau créneau d'ouverture le jeudi de 16 H à 17H30.

Un aval de la mairie par délibération est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accepter la modification des jours d'ouverture de la bibliothèque et DECIDE d'ouvrir le site le jeudi de 16 H à 17H30

# REPROGRAMMATION DE l'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à de nombreuses réclamations de Varaxois qui sollicitent le ré-éclairage La nuit, il est proposé au conseil de reprogrammer l'éclairage la nuit.

Pour les personnes rentrant le soir et pour des raisons de sécurité également dans le contexte de préventions de dégradations et agressions.

Olivier ALAUX demande si des dégradations ont été constatées durant l'extinction de l'éclairage public.

Le Maire répond que des extincteurs ont été dérobés, le crépis d'un mur dégradé, des problèmes à la Ceriseraie et un miroir de voirie tagué.

Le conseil avec 11 VOIX POUR 1 CONTRE décide de procéder à la reprogrammation de l'éclairage public la nuit.

# **ELECTION DES MEMBRES DU CCAS**

Le conseil entend qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Nathalie BILLOUD PERRET et Evelyne ABRAM PASSOT suite à leur démission respective

Jocelyne PRADOS et Charlotte VELON sont volontaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Jocelyne PRADOS et Charlotte VELON pour intégrer la commission du CCAS RAPPELLE les membres du CCAS qui se composent désormais en ce qui concerne les 4 membres du conseil comme suit :

Marie Françoise HAASER Guylaine CAILLAT Jocelyne PRADOS Charlotte VELON

# **ELECTION DES MEMBRES CONTROLE DES ELECTIONS**

Le conseil entend qu'il y a lieu de modifier la commission de contrôle électoral compte tenu des membres démissionnaires.

Il est rappelé qu'il est imposé qu'en cas de 2 listes présentes au conseil, celles-ci doivent être représentées avec 3 membres dans la liste majoritaire et 2 membres sur la liste minoritaire. Les membres désignés sont :

# Liste majoritaire :

Laurent CONSTANTIN Bernard GILLET Guylaine CAILLAT

# <u>Liste minoritaire:</u>

Olivier ALAUX Cédric MANCINI

# **DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS**

Le conseil entend qu'il y a lieu de remplacer Le membre désigné délégué des élus compte tenu de sa démission.

Laurent CONSTANTIN est désigné délégué des élus.

# **CONTRAT PREVOYANCE STATUTAIRE**

Le contrat qui nous liait avec GRAS SAVOYE pour le risque statutaire arrive à échéance et le centre de gestion nous informe de la procédure de mise en concurrence pour le

renouvellement de notre contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1er janvier 2021.

La commune a reçu une proposition de GROUPAMA auquel s'ajoute la proposition Les propositions tarifaires avec GRAS SAVOYE

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1er janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de vous faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales. Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP.
- INSCRIT au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes.

# **DM SOLDE DES TRAVAUX SALLE MULTIFONCTIONS**

Le conseil entend qu'il y a lieu de procéder à un virement des crédits affectés au parking de la salle multifonction sur l'opération globale de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de procéder au virement de crédits

- 80 000 € du compte 2152
- + 80 000 € au compte 21318 opération 50

Olivier ALAUX informe qu'il précise pour quelle raison il a voté contre le compte rendu du conseil précédent. Il précise que sur la notion de la tarification de la garderie il n'a rien été évoqué dans le compte rendu du conseil.

# **INFOS DU MAIRE**

M. FROGET, bénévole dans le domaine culturel informe qu'il a déposé pour la commune une demande à Stéphane BERN dans le cadre de la mission de préservation du patrimoine pour la restauration intérieure de l'Eglise.

# **INFORMATIONS DIVERSES**

Hervé OTTTAVIOLI informe le conseil de la mise en place de l'application INTRA MUROS pour ST PAUL DE VARAX où diverses informations sont en ligne avec des possibilités de Flash infos.